



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **1^{er} mai 2025** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2025-009**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant la largeur minimale des lots. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **D'autoriser une largeur de 13,72 mètres contrairement aux normes établies dans la grille de spécification pour la zone P3-2 du règlement de zonage Z2019 qui exige une largeur minimale de 14 mètres;**

Identification du site concerné :

Cette construction existante est située dans **la zone P3-2, au 112, rue de l'Église.**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 15^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière